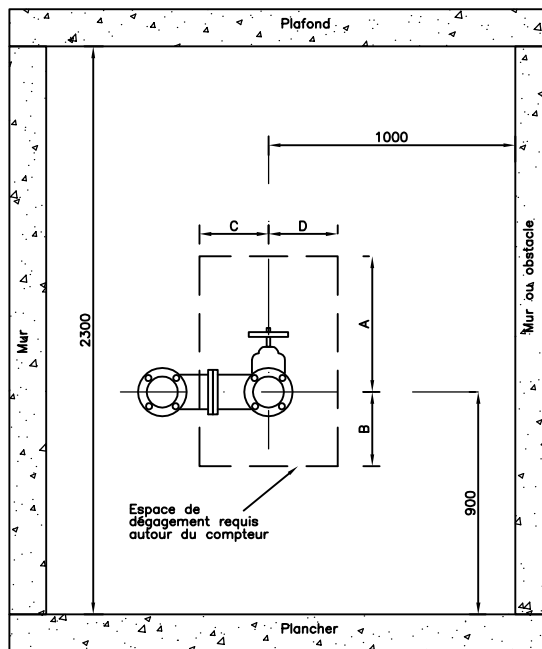


**VUE EN PLAN**  
(Aucune échelle)



**COUPE A-A**  
(Aucune échelle)

FORMAT AV imperial 8.5"X11"

CLIENT



Règlement R.A.V.Q. 274 Annexe 2

TITRE

NORMES D'INSTALLATION DES COMPTEURS  
D'EAU DE 38 mm (1½ po.) ET PLUS

No.	REVISION	PAR	DATE
1	RÉVISION GÉNÉRALE	C.T.	2007-12-10

DESSINE PAR  
D.D.

APPROUVE PAR  
L.B.

PROJET Q0090702

DATE 2007-12-05

ECHELLE

N/A

REVISION

1

NUMERO DE DESSIN  
CROQUIS 002

FEUILLE  
1 DE 2


TABLEAU DES DIMENSIONS				
Diamètre nominal de la tuyauterie au point d'installation du compteur	Espace de dégagement minimum pour le compteur			
	Dessus (A)	Dessous (B)	Derrière (C)	Devant (D)
38 mm (1½ po.)	400 mm (16 po.)	200 mm (8 po.)	200 mm (8 po.)	200 mm (8 po.)
50 mm (2 po.)				
65 mm (2½ po.)				
75 mm (3 po.)				
100 mm (4 po.)				
125 mm (5 po.)	500 mm (20 po.)	250 mm (10 po.)	250 mm (10 po.)	250 mm (10 po.)
150 mm (6 po.)				
200 mm (8 po.)	600 mm (24 po.)	300 mm (12 po.)	300 mm (12 po.)	300 mm (12 po.)
250 mm (10 po.)				
300 mm (12 po.)				

Identification du matériel:

- 1 – Robinet d'arrêt situé à l'entrée du branchement d'eau général du bâtiment.
- 2 – Robinet d'isolation du compteur.
- 3 – Tamis obligatoire lorsqu'il n'est pas inclus directement dans le compteur.
- 4 – Robinet de dérivation avec dispositif de verrouillage.
- 5 – Compteur et autres accessoires.
- 6 – Autres appareils de plomberie.
- 7 – Brides.

Notes:

- Voir les notes générales à la feuille du croquis 001 pour les détails entourant la préparation de la tuyauterie et l'installation du compteur.
- Si le compteur est installé dans une chambre de compteur, se référer au croquis 003 pour exigences supplémentaires.

CLIENT				Règlement R.A.V.Q. 274 Annexe 2			
				TITRE			
				NORMES D'INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU DE 38 mm (1½ po.) ET PLUS			
No.	REVISION	PAR	DATE	PROJET	ECHELLE	REVISION	
1	RÉVISION GÉNÉRALE	C.T.	2007-12-10	Q0090702	N/A	1	
				DATE	2007-12-05		
				DESSINE PAR	APPROUVE PAR	NUMERO DE DESSIN	
				D.D.	L.B.	CROQUIS 002	
						FEUILLE 2 DE 2	